

RESERVATION EMPLACEMENT OBLIGATOIRE PAR CHEQUE

Bulletin à renvoyer accompagné du chèque à l'ordre de Ass. Les Truffes
à la trésorière Mme A. Malleret, 19 Rue de la Perche, 81630 Saint-Urcisse.
Chèque encaissé la veille de la manifestation.

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Code postale/ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Emplacement Exposants

Extérieur : le mètre linéaire 2 € x nombre mètres souhaités =€

Besoin d'électricité : oui - non

Vous êtes : un particulier un professionnel un producteur/artisan

Pour les professionnels : N° registre du commerce ou MSA :

Pour tous N° de carte d'identité :

Type de plantes / type de produits (description précis)

Signature :

Renseignements : www.o-p-i.fr ou 06 42 77 86 45 ou vies2jardin81@yahoo.com

Règlement et inscription : En raison des décrets 881039 et 881040 concernant la vente et l'échange de biens dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur et fournir aux organisateurs les renseignements nécessaires afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables
en cas de perte, de vol ou de détérioration

Masque obligatoire